



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
11 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 novembre 2012, à 15 heures

Président : M. Talbot (Guyana)
Puis : M. Islam (Bangladesh)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire
- h) Harmonie avec la nature
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-57532X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable
(A/67/341)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (A/67/206 et A/67/348; A/CONF.216/16)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/66/218, A/66/278 et A/67/313)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/67/335)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**
- f) **Convention sur la diversité biologique** (A/67/295)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire** (A/67/25)
- h) **Harmonie avec la nature** (A/67/317)
- i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (A/67/175, A/67/314 et A/67/318)

Des messages vidéos de M. Denzil L. Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, et de M. Jean-Paul Adam, Ministre des Affaires étrangères des Seychelles, relatant les problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, ont été diffusés.

1. **M. Seth** (Directeur, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) constate que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue du 20 au 22 juin

2012 à Rio de Janeiro (Brésil), a débouché sur un ensemble ambitieux d'engagements, qui doivent être suivis de résultats tangibles. Il espère que les délégations conviendront rapidement de la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Le Secrétariat a envoyé un questionnaire sur la question à tous les États Membres, et le délai pour les réponses a été prolongé jusqu'au 16 novembre 2012. Conformément au document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), le Secrétariat apportera des contributions aux travaux du groupe de travail, qui recevra l'appui d'une équipe d'assistance technique interinstitutions mise en place par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement.

2. Le document final a établi une instance politique intergouvernementale universelle de haut niveau, qui se réunira au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et finira par remplacer la Commission du développement durable. Il a demandé à l'Assemblée générale de lancer un processus de négociation transparent et inclusif pour définir le format et les modalités de fonctionnement de l'instance. La communauté internationale doit créer un espace dans lequel tous les principaux groupes pourront participer, partager leurs données d'expérience nationales et renforcer l'interface science-politique. M. Seth croit comprendre que le Président de l'Assemblée générale nommera des facilitateurs pour ce processus.

3. Le document final a reconnu l'importance de l'économie verte et a décidé de renforcer et de moderniser le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Secrétariat s'emploie à élaborer des outils, des pratiques optimales et des méthodes d'évaluation pour contribuer au progrès vers l'économie verte. Il coopère étroitement avec toutes les parties prenantes pour mettre au point une plateforme virtuelle de connaissance pour les États Membres et les autres principaux acteurs.

4. Le document final prie la Commission de statistique de lancer un programme de travail pour adopter des mesures plus larges du progrès en complément du produit intérieur brut. M. Seth croit comprendre que la Commission de statistique examinera cette demande à sa prochaine session en février 2013.

5. Le document final a adopté le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (A/CONF.216/5, annexe). M. Seth est persuadé que lorsqu'elle décidera de la façon de donner effet au cadre, la Commission tiendra compte de l'importance des trois dimensions du développement durable.

6. Enfin, le Secrétariat est prêt à apporter son appui au comité intergouvernemental qui sera réuni pour proposer des options pour une stratégie efficace de financement du développement.

7. M. Seth présente en vertu du point subsidiaire a) le rapport du Secrétaire général sur les options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement (A/67/348), qui a été soumis en application du document final et présente une vue d'ensemble des propositions de 22 organisations et organismes des Nations Unies. Le rapport recommande la constitution d'un groupe de travail préparatoire intergouvernemental dont le Département des affaires économiques et sociales assurera le secrétariat et qui sera appuyé par un certain nombre d'experts, en vue de préciser le dispositif institutionnel, l'objectif étant de mettre en place un mécanisme de facilitation technologique opérationnel. C'est aux États Membres qu'il appartient de décider des prochaines étapes.

8. Au titre du point subsidiaire b), M. Seth présente le rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'aide fournie par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (A/66/218), qui appelle l'attention sur les domaines où des améliorations pourraient intervenir, notamment le renforcement du rôle du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement; le rapport du Secrétaire général présentant des recommandations concrètes pour renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/66/278); et le rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir (A/67/313); au titre du point subsidiaire h), le rapport du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature

(A/67/317); et au titre du point subsidiaire i), le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, 2012 (A/67/314) et le rapport du Secrétaire général sur la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/67/318).

9. **M^{me} Wahlström** (Sous-Secrétaire générale pour la réduction des risques de catastrophes et Représentante spéciale du Secrétaire général pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo), intervenant par vidéo depuis Genève, présente au titre du point subsidiaire c) le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/67/335) et met en évidence ses points principaux. Le rapport donne les dernières nouvelles de la coopération internationale visant à réduire l'impact du phénomène El Niño/La Niña. Depuis sa publication, les dégâts causés par l'ouragan Sandy ont une fois encore mis en évidence les problèmes en cause. Partout dans le monde, le nombre de personnes touchées par des catastrophes et les pertes économiques correspondantes se sont accrus de façon alarmante. Le risque pour les investissements publics et privés s'accroît, surtout dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Au cours des décennies à venir, des millions de millions de dollars seront investis dans l'infrastructure, notamment de ces pays, et la nature et l'emplacement de ces investissements seront déterminants.

10. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a fait de la réduction des risques un élément central du Programme de développement pour l'après-2015, soulignant ainsi la nécessité d'un cadre d'action universel pour la réduction des risques de catastrophe. La communauté internationale coordonne son approche et une série de rencontres seront organisées pour faciliter ce processus.

11. Le rapport recommande, entre autres, que les États Membres, par le biais de consultations nationales intersectorielles entre de multiples parties prenantes, tirent les leçons de la gestion des risques de catastrophe et de la mise en place d'une planification du développement et des investissements, et présentent ces leçons à la quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2013; qu'ils soient prêts à faire part à la session de 2013 de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe des progrès qu'ils auront

réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris aux sessions précédentes; qu'ils établissent et perfectionnent des bases de données nationales sur les pertes occasionnées par les catastrophes ainsi que des systèmes de cartographie et de suivi financier des catastrophes afin de faciliter la prise de décisions à tous les niveaux de l'administration.

12. Dans ses travaux à venir, la communauté internationale tirera parti des larges connaissances et enseignements générés par la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Les États Membres ont fourni un appui indispensable au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et un grand nombre d'entre eux ont rendu compte des progrès qu'ils avaient réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Hyogo. Le modèle de développement actuel est à l'évidence inadéquat et des mesures pratiques et ayant fait leur preuve doivent être prises pour prendre en compte la réduction des risques dans le programme de développement durable.

13. **M. Ferreira de Souza Dias** (Secrétaire exécutif, Convention sur la diversité biologique), intervenant par vidéo, présente au titre du point subsidiaire f) son rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique figurant à la partie III du document A/67/295 et informe la Commission des résultats de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui a eu lieu après la présentation du rapport.

14. La réunion s'est tenue du 8 au 19 octobre 2012 à Hyderabad (Inde). Elle a été consacrée essentiellement à l'examen des mesures pratiques et du soutien financier dont les pays ont besoin pour mettre en œuvre des plans nationaux pour la diversité biologique aux fins de la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ainsi que des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les pays développés sont convenus de doubler les financements pour soutenir les efforts faits dans les pays en développement pour atteindre les objectifs pour la biodiversité convenus au niveau international et les principaux objectifs du Plan stratégique. Utilisant comme niveau de référence le montant des dépenses nationales annuelles moyennes au titre de la biodiversité entre 2006 et 2010, les pays développés se sont engagés à doubler les flux financiers internationaux pour la préservation de la diversité biologique d'ici à 2015. La réunion a fixé des objectifs concernant l'accroissement du nombre de pays ayant

pris en compte la biodiversité dans leurs plans de développement nationaux et établi des plans financiers nationaux à cet effet. Tous les États Parties sont convenus d'augmenter sensiblement les dépenses nationales pour la protection de la diversité biologique au cours de la même période. Ces objectifs et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre, seront revus à la prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra en 2014.

15. Pour la première fois, les pays en développement, y compris l'Inde et plusieurs pays africains se sont engagés à fournir des fonds supplémentaires, en sus de leurs contributions de base, pour financer les travaux de la Convention. La réunion a lancé l'Appel d'Hyderabad pour les Champions de la biodiversité, qui accepteront de la part des gouvernements et des organisations des promesses de soutien en faveur du Plan stratégique. Le Gouvernement indien s'est engagé à fournir plus de 50 millions de dollars dans le cadre de cette initiative. Le Fonds pour l'environnement mondial a pour la première fois reçu une évaluation des ressources financières requises pour répondre aux besoins des pays en développement aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Plusieurs décisions ont été prises en vue de renforcer l'appui pratique aux Parties. Par exemple, la Convention, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et le PNUE ont créé un nouveau forum en ligne pour les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, qui permettra d'accéder à des informations ciblées, notamment sur les pratiques optimales, des lignes directrices et des instruments d'apprentissage. La réunion est convenue de plusieurs mesures pour encourager les principaux acteurs économiques, comme les entreprises et les organisations de développement, à intégrer les objectifs de biodiversité dans leurs plans et programmes.

16. La biodiversité marine est aussi un autre domaine qui a fait l'objet de beaucoup d'attention. Afin de réaliser l'objectif d'Aichi pour la diversité biologique en vertu duquel 10 % des zones marines doivent être protégées d'ici à 2020, la réunion a décidé d'établir une liste exhaustive des zones marines d'importance écologique ou biologique. Cette liste sera transmise à l'Assemblée générale pour examen par des mécanismes liés à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les Parties à la Convention ont demandé que davantage de recherches soient faites sur les effets

négatifs potentiels du bruit sous-marin émis par les navires sur la biodiversité marine et côtière et se sont inquiétées des conséquences négatives des déchets marins. La réunion a reconnu l'impact croissant des changements climatiques sur les récifs coralliens, dont la protection appelle des investissements très importants. Les organismes de gestion des pêches ont aussi été invités à jouer un rôle plus actif pour faire face aux effets de la pêche sur la biodiversité.

17. Les Parties ont formulé des orientations concernant les préparatifs de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Elles sont convenues qu'une troisième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sera nécessaire dans les deux prochaines années. À ce jour, 92 parties à la Convention ont signé le Protocole et huit l'ont ratifié; l'intervenant demande à toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole dès que possible.

18. La réunion a adopté plusieurs autres décisions concernant les communautés autochtones et locales, les aires protégées et les mesures pour encourager la réalisation de l'objectif 15 d'Aichi. Elle a demandé le renforcement de la collaboration entre la Convention et les initiatives des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a prié la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de contribuer aux évaluations des progrès vers les objectifs d'Aichi. Enfin, lors d'un sommet parallèle, les participants ont adopté la Déclaration d'Hyderabad des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales en faveur de la biodiversité.

19. **M. Chenje** (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), prenant la parole au nom du Directeur exécutif du PNUE, présente au titre du point subsidiaire g) le rapport du Conseil d'administration du PNUE sur sa douzième session extraordinaire, tenue à Nairobi du 20 au 22 février 2012 (A/67/25), et en souligne les points saillants.

20. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises, M. Chenje indique que, conformément au paragraphe 6 de la résolution 66/192 de l'Assemblée générale, le rapport cherche aussi maintenant à déterminer si l'expérience acquise par la Commission d'indemnisation des Nations Unies

peut être utile pour définir la notion de dégât écologique dans un cas tel que celui de la marée en question, mesurer et quantifier les dommages subis et déterminer le montant des indemnités à verser.

21. S'agissant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, M. Chenje appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 88, qui invite l'Assemblée à adopter une résolution destinée à renforcer et à moderniser le PNUE, ainsi que sur le paragraphe 226, qui invite les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre pleinement opérationnel le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Conformément au document final, le PNUE développe ses partenariats avec les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, la société civile, les autorités locales et les entreprises. Un domaine d'action particulier concerne la communication par les entreprises dans leurs rapports d'informations sur la soutenabilité de leurs activités, qui est visée au paragraphe 47 du document final. En coopération avec le PNUE et la Global Reporting Initiative, un groupe des Amis du paragraphe 47 a été constitué afin d'encourager la coopération entre les gouvernements. En application du paragraphe 66 du document final, le PNUE travaille avec d'autres partenaires des Nations Unies pour tirer parti des services consultatifs existants sur l'économie verte.

22. **M^{me} Main Sancha** [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] présente au titre du point subsidiaire f) le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques relatif aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en 2011 à Durban (Afrique du Sud), qui figure dans la partie I du document A/67/295. La Conférence a confirmé qu'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto débutera en janvier 2013. Elle a réaffirmé les engagements d'atténuation pris dans le cadre de la Convention par 89 pays, à la fois des pays industrialisés et en développement. Les gouvernements ont identifié une voie pouvant conduire au futur cadre juridique applicable à tous en matière de changements climatiques. L'infrastructure nécessaire pour appuyer les pays en développement dans un régime climatique parfaitement opérationnel a été considérablement améliorée. Surtout, et ce qui est le plus important, un

message fort a été envoyé selon lequel le niveau d'ambition doit être relevé encore plus. À la prochaine conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Doha du 26 novembre au 7 décembre 2012, les gouvernements auront l'occasion de confirmer la deuxième période d'engagement et d'assurer son entrée en vigueur; de déterminer comment donner suite à l'engagement de soutien financier aux pays en développement; et de prendre les mesures nécessaires pour continuer à progresser vers un accord mondial d'ici à 2015.

23. **M^{me} Tohme** (Liban) fait savoir que son gouvernement apprécie particulièrement le rapport consacré à la marée noire sur les côtes libanaises. Il importe de quantifier les dommages environnementaux encourus et de mesurer le coût de l'indemnisation.

24. **Le Président** invite la Commission à engager un débat général sur ce point.

25. **M. Goddard** (Barbade), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne que la fréquence et l'intensité accrues d'événements climatiques extrêmes dans la région sont alarmantes et témoignent de façon indéniable du lien entre ces phénomènes et les changements climatiques. Les Caraïbes ont été gravement touchées par l'ouragan Sandy, qui a coûté la vie à 70 personnes, détruit des milliers de foyers et causé des dommages aux infrastructures d'un montant de 300 millions de dollars un an après l'ouragan Irene.

26. Les populations les plus touchées par ces événements sont celles qui contribuent le moins aux changements climatiques, des estimations suggérant que le coût économique des changements climatiques pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes pourrait représenter 14 % du PIB par an d'ici à 2025 et 39 % d'ici à 2050. Ces estimations sont probablement conservatrices, car elles ont été établies avant les conclusions sur l'élévation accélérée du niveau de la mer. Les changements climatiques doivent être placés au sommet des préoccupations mondiales et un nouveau sentiment d'urgence et un regain d'ambition doivent être insufflés dans les négociations se tenant actuellement sous l'égide de la CCNUCC. La dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Conférence de Doha sur

les changements climatiques) doivent avoir pour priorité d'assurer que tous les pays sont en mesure de réaliser les objectifs convenus au niveau mondial à l'horizon 2020, notamment en s'employant à donner effet à une deuxième période d'engagement juridiquement contraignante en vertu du Protocole de Kyoto; en convenant de l'ampleur et des modalités de l'examen de l'objectif de 2° C en vue de redescendre cet objectif bien au-dessous de 1,5° C; en établissant un mécanisme pour faire face aux pertes et aux dommages liés aux changements climatiques; en renforçant les engagements pris par les pays développés pour les porter à 100 milliards de dollars d'ici à 2020; et, grâce à de véritables efforts pour réduire l'écart entre les objectifs d'atténuation d'ici à 2020, en minimisant et évitant les effets potentiellement catastrophiques des changements climatiques.

27. Le développement durable et la protection de la mer des Caraïbes exigent une approche de gestion intégrée impliquant toutes les parties prenantes. L'entrée en fonction de la Commission de la mer des Caraïbes est cruciale à la réalisation de progrès et exige l'appui de la communauté internationale, qui doit fournir des financements, un soutien technique et une aide au renforcement des capacités. Si la définition d'objectifs mondiaux de développement durable est un moyen de mener une action ciblée et cohérente, ces objectifs doivent être fondés sur des données scientifiques et des éléments de preuve et établis au moyen de méthodes techniques solides. Le nouveau cadre doit tirer parti des enseignements acquis avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et couvrir des domaines comme les océans, la sécurité alimentaire, l'intégration sociale et l'énergie. La CARICOM jouera un rôle actif pour assurer que le point de vue des petits États insulaires en développement est pris en compte, plusieurs États souhaitant participer aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, qui doit être constitué aussitôt que possible.

28. Des mesures plus larges doivent être mises au point pour compléter le PIB dans l'évaluation des progrès du développement. Dans cette optique, les travaux de la Commission de statistique doivent être ouverts et transparents afin d'assurer que les intérêts de tous les États Membres sont pris en compte. La CARICOM est heureuse de noter que les grands

principes orientant les efforts de renforcement du cadre institutionnel du développement durable sont reflétés dans le document final de Rio +20 et participera de façon constructive à l'établissement d'une instance politique universelle intergouvernementale de haut niveau, à même d'assurer, entre autres, le suivi et l'examen des progrès vers le développement durable et les engagements contenus dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. La CARICOM est aussi déterminée à renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Pour ce qui est de la tenue en 2014 d'une troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la CARICOM appuie pleinement le projet de résolution du Groupe des 77 et de la Chine. Dans les activités préparatoires doit figurer une évaluation fiable des déficits de mise en œuvre et des nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, ce qui exige l'appui de la communauté internationale. Pour stimuler cet appui, 2014 doit être désignée Année internationale des petits États insulaires en développement.

29. Une forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés menace la viabilité économique, car il ne saurait y avoir de développement durable ni de progrès vers les OMD si l'évolution de la situation économique est tributaire des marchés de matières premières. La CARICOM soutient donc pleinement l'initiative Énergie durable pour tous, dont l'intervenant espère l'adoption en 2012.

30. M. Idris Ismail Faragalla **Hassan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, note que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé le principe de la responsabilité commune mais différenciée et a souligné la nécessité d'une approche plus globale des problèmes mondiaux, notamment l'élimination de la famine. Il est donc inquiétant de constater que les pays développés essaient de plus en plus de se soustraire à leurs engagements économiques et sociaux.

31. Le Groupe se félicite du rapport du Secrétaire général sur les options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement (A/67/348), notamment la recommandation concernant la constitution d'un groupe de travail préparatoire intergouvernemental.

32. La CCNUCC, notamment le principe de responsabilité commune mais différenciée, reste le principal cadre des négociations commerciales multilatérales et des efforts de lutte contre les changements climatiques. Il est donc indispensable d'assurer le succès de la Conférence sur les changements climatiques de Doha et de donner suite aux engagements pris lors des conférences précédentes, notamment l'adoption d'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. Il est inacceptable qu'un État, quel qu'il soit, se retire du Protocole. Le Groupe demande instamment aux Parties qui ont choisi de ne pas adhérer à la deuxième période d'engagement de revenir sur leur décision. Afin de combler le déficit pour la période 2012 à 2020, les financements devraient être progressivement accrus afin d'atteindre 100 milliards de dollars d'ici à 2020.

33. Compte tenu de l'importance des énergies renouvelables pour le développement durable, le Groupe se félicite de l'organisation de la Semaine de la durabilité à Abou Dhabi, qui aura lieu du 13 au 17 janvier 2013 et au cours de laquelle se tiendront la troisième session de l'Assemblée générale de l'Agence internationale des énergies renouvelables et le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir 2013.

34. La région arabe est particulièrement touchée par la désertification, qui menace l'agriculture et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. La communauté internationale doit adopter une approche globale, améliorer la sensibilisation au problème, renforcer les capacités nationales et soutenir les transferts de technologie pour lutter contre la désertification. Elle doit encourager la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, en fournissant les ressources nécessaires pour la réalisation des projets de lutte contre la désertification dans les pays en développement, y compris dans les pays arabes.

35. La communauté internationale a pour obligation de protéger les droits des peuples sous occupation, en particulier la population palestinienne et la population arabe syrienne dans le Golan occupé. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable confirme l'engagement pris de supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit des peuples colonisés ou sous occupation étrangère à disposer d'eux-mêmes, lesquels obstacles continuent

de nuire gravement au développement économique et social ainsi qu'à l'environnement de ces peuples et sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

36. Le Groupe prend note du rapport du Secrétaire général concernant la marée noire sur les côtes libanaises (A/67/341). La Commission doit accorder toute l'importance voulue à cette question. Le rapport montre qu'Israël a délibérément ignoré les résolutions adoptées à plusieurs reprises par l'Assemblée générale lui demandant d'assumer sa responsabilité concernant une indemnisation prompte et adéquate des gouvernements libanais et syrien. Les efforts faits par ces pays pour arriver à un développement socioéconomique durable ont été compromis par la catastrophe environnementale liée à l'attaque barbare par Israël de la centrale de Jiyeh au Liban en juillet 2006.

37. **M. Khan** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des Nations du l'Asie du Sud-Est (ASEAN), est d'avis que les résultats de la Conférence de Rio constituent une base solide dont il faudra tirer parti au moyen d'actions continues et concrètes et du plein appui de l'ensemble de la communauté internationale. Compte tenu de ces résultats, il est impératif que la définition des objectifs de développement durable témoigne d'un traitement intégré et équilibré des trois piliers du développement durable et contribue à la lutte contre les inégalités. L'instance politique de haut niveau doit faciliter le respect des engagements de développement durable et favoriser la réforme du principal bras de développement des Nations Unies. Bien que des financements et transferts de technologies appropriés soient indispensables au développement durable, ils ne sont pas encore bien déterminés. Des anticipations claires sont nécessaires aux résultats du groupe de travail sur le financement et aux efforts faits par le système des Nations Unies pour établir un mécanisme encourageant le développement, le transfert et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles.

38. Un objectif important est l'établissement d'un cadre qui donnerait aux pays en développement les moyens de réaliser un bon technologique. Le transfert de technologies doit en fin de compte permettre de renforcer les capacités des pays en développement et les aider à répondre aux objectifs des trois piliers du développement durable. Établir un mécanisme de financement pouvant donner lieu à une action sera une

étape importante et un changement par rapport au passé, puisqu'il n'a pas été possible jusqu'ici de tenir les promesses faites, mais les priorités des pays en développement doivent être adéquatement prises en compte. Compte tenu de la conjoncture économique, des financements novateurs doivent être recherchés, alors que la mise en œuvre des engagements doit se poursuivre sur la base de responsabilités communes mais différenciées. Le renforcement de la confiance sera indispensable à des progrès réguliers et les résultats des délibérations en constitueront une mesure importante et favoriseront les activités de suivi de Rio +20 et les processus associés.

39. **M. Benmehidi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que le développement durable sert de toile de fond à de multiples formes de développement économique, mais doit être renforcé et que ses principes de base ne doivent être ni renégoiés ni escamotés. Une approche intégrée et plus systémique est nécessaire et doit recevoir la priorité. Il appartient à l'Assemblée générale de lancer efficacement et rapidement le processus de suivi de Rio +20, d'assurer une mise en œuvre pleine et entière des résultats et une représentation équilibrée des pays en développement et de mettre à disposition de ces pays des ressources suffisantes. Les partenaires pour le développement doivent fournir des ressources financières nouvelles et accrues, des transferts de technologie et une aide au renforcement des capacités afin que toutes les actions voulues puissent être engagées rapidement. Les commissions régionales joueront un rôle clé de soutien à cet égard.

40. Les changements climatiques menacent non seulement les perspectives des pays en développement mais aussi leur existence même. Le Groupe espère que la Conférence de Doha sur les changements climatiques aboutira à des résultats satisfaisants et globaux et demande la pleine mise en œuvre de la Plateforme de Durban pour une action renforcée ainsi que l'établissement des interactions équilibrées entre les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification exige un engagement renouvelé et des actions urgentes de la part des États Membres, avec le soutien du système des Nations Unies et de toutes les parties prenantes, afin d'éliminer de la face du monde les facteurs entraînant la dégradation des terres. Les

engagements en faveur de la coordination des activités de suivi de la dégradation des terres et de leur remise en état doivent être mis en œuvre sur la base des priorités, des conditions et stratégies de développement nationales. L'utilisation non durable de la biodiversité risque aussi d'aggraver la pauvreté et de nuire au développement, d'où la nécessité de promouvoir la prévention et de mettre en œuvre des politiques adaptées. Dans cette optique, les pays développés doivent contribuer aux engagements d'Hyderabad en faveur de la diversité biologique pris à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Conférence sur la diversité biologique) tenue à Hyderabad .

41. Le Groupe est particulièrement déterminé à soutenir plus particulièrement les petits États insulaires en développement, qui sont fortement et gravement vulnérables face aux changements climatiques et ont besoin d'une assistance plus importante et urgente pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice ainsi que d'un soutien continu du système des Nations Unies pour surmonter les nouveaux enjeux du développement durable et pour organiser en 2014 la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. L'Afrique est aussi particulièrement vulnérable face aux changements climatiques et le développement durable y reste problématique. Cette situation est exacerbée par la perte continue de diversité biologique, la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses persistantes, surtout dans la Corne de l'Afrique et dans la région du Sahel. La communauté internationale doit assurer le respect total et en temps voulu des engagements de développement, y compris l'augmentation de l'APD, le renforcement des capacités et le transfert de technologie.

42. Le risque de catastrophe a progressé plus rapidement que la croissance économique au cours de la dernière décennie. Si l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo a fait apparaître des progrès vers le renforcement de la capacité d'adaptation, certains aspects fondamentaux des dispositifs de gestion des risques et des processus décisionnels nationaux et internationaux doivent être renforcés, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des pertes liées aux catastrophes et la modélisation intégrée des risques, en vue de faciliter la planification du développement et de l'investissement. Le Groupe

continue d'appuyer pleinement la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que ses orientations et la coordination correspondante.

43. **M^{me} Daniel** (Nauru), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement, note que l'ouragan Sandy a fourni une occasion importante de réfléchir sur les changements climatiques, la réticence des populations à quitter leur lieu de vie symbolisant la lutte que doivent mener les petits États insulaires en développement à mesure que le niveau des mers s'élève. La situation de ces pays est loin de faire la une de l'actualité et, pourtant, elle ne doit pas être oubliée et doit donner lieu à des apports de ressources suffisants pour permettre l'adaptation aux changements climatiques et soutenir la reprise après les catastrophes. Une troisième Conférence internationale sur les États insulaires en développements et l'Année internationale prévue pour 2014 appelleront l'attention sur les enjeux et offriront l'occasion de réfléchir à nouveau aux moyens de faire face aux vulnérabilités et aux besoins particuliers de ces pays de manière efficace.

44. Un grand nombre de pays en développement insulaires sont loin d'avoir atteint les OMD et les progrès ont été inégaux. Pour être universels, les objectifs de développement durable envisagés doivent répondre aux besoins particuliers des États insulaires en développement. L'Alliance des petits États insulaires en développement demande que des objectifs ambitieux soient fixés pour la troisième Conférence internationale, que l'engagement mondial à l'égard des petits États insulaires en développement soit réaffirmé et que des progrès réels soient réalisés sur le terrain. Le système des Nations Unies doit accroître son aide préparatifs de la Conférence, notamment en assurant en permanence la participation de tous les membres de l'Alliance afin d'assurer la crédibilité. L'Alliance demande à ses partenaires de verser des contributions volontaires pour assurer le succès de la Conférence et de l'Année internationale des petits États insulaires en développement. Tous les pays, et d'abord les pays développés, doivent intensifier leurs efforts pour répondre à la menace que représentent les changements climatiques pour le développement durable et donner la priorité aux objectifs d'atténuation antérieurs à 2020, en fixant un plan de travail pour combler les écarts entre ces objectifs, mobiliser les moyens de mise en œuvre et adopter une deuxième période d'engagement

ambitieuse et juridiquement contraignante en vertu du Protocole de Kyoto.

45. **M. Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole au nom de la Croatie, pays en voie d'adhésion, des pays candidats, l'ex-République Yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, du pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Bosnie-Herzégovine, et aussi au nom de l'Ukraine et de la République de Moldova, indique que l'Union européenne est pleinement déterminée à contribuer à la mise en œuvre des résultats de Rio +20, dont le suivi offre beaucoup de possibilités. Par souci d'efficacité, toutefois, tous les partenaires doivent participer et travailler ensemble.

46. L'Union européenne s'impliquera totalement dans les discussions sur les objectifs de développement durable, cherchera à promouvoir des économies vertes solidaires aux fins de l'élimination de la pauvreté et du développement durable et renforcera les politiques et les activités de coopération pertinentes avec les partenaires. Le suivi de Rio +20 et le programme de développement pour l'après-2015 devraient progresser de manière concertée, cohérente et parallèle afin de préparer le terrain à la gouvernance mondiale, à l'élimination de la pauvreté et aux efforts de développement durable. Des besoins doivent encore être satisfaits, comme l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à un travail décent et à l'amélioration de l'égalité des sexes. Le nouveau cadre doit refléter les aspirations des plus pauvres, couvrir des questions importantes figurant dans la Déclaration du Millénaire mais omises dans les OMD et contribuer à la recherche de nouveaux partenariats.

47. L'élaboration des objectifs de développement durable doit progresser sans s'écarter des OMD et ces objectifs doivent être intégrés dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils doivent répondre aux principaux enjeux mondiaux, favoriser le développement durable de tous les pays, couvrir intégralement les trois piliers du développement durable de manière équilibrée et complémentaire et, éventuellement, être reliés à des cibles et indicateurs concrets. Les objectifs de développement durable doivent être universellement applicables mais permettre des approches différenciées entre les pays et au sein de ceux-ci. L'amélioration du cadre actuel est une entreprise collective, qui devrait être sans exclusive, impliquer toutes les parties prenantes et

s'appuyer sur une interface science-politique solide. Cependant, il faut veiller à ce que ce cadre reste simple, avec une série limitée d'objectifs orientés vers l'action et faciles à faire connaître et à mettre en œuvre.

48. L'Organisation internationale du Travail (OIT) joue un rôle important dans la promotion de l'aspect social souvent négligé du développement durable, en défendant les droits du travail, de la protection sociale et un revenu décent, autant d'éléments qui contribuent de façon déterminante à une croissance stable, à l'amélioration de l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté.

49. Les changements climatiques constituent aussi une question importante et universelle. L'enjeu commun consiste à réduire le plus possible les émissions dans les différentes économies et à utiliser l'action en faveur du climat comme catalyseur du développement durable, de sorte que la Plateforme de Durban pour une action renforcée soit totalement mise en œuvre. La Conférence de Doha sur les changements climatiques doit tirer parti des résultats obtenus les années précédentes et préparer le terrain à un accord unique, global et complet juridiquement contraignant applicable à toutes les parties d'ici à 2015. L'« écart d'ambition » doit être comblé pour ne pas s'écarter de l'objectif du maintien de la hausse des températures au-dessous de 2°C, notamment au cours de la période précédant l'adoption d'un nouveau document juridiquement contraignant.

50. L'Union européenne se félicite des résultats de la Conférence sur la diversité biologique, qui a eu lieu à Hyderabad, et reste déterminée à accroître sensiblement les ressources financières, humaines et techniques de toutes origines, y compris des mécanismes financiers novateurs, aux fins de la protection de la biodiversité. Cet effort devrait aller de pair avec la mise en œuvre efficace de la Convention sur la diversité biologique, s'appuyant sur des niveaux de référence bien établis et un cadre pour la communication d'informations.

51. L'Union européenne est déterminée à intégrer les préoccupations relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et instruments financiers. Soutenir les stratégies de renforcement de la capacité d'adaptation des pays partenaires, tenir compte des résultats des recherches et remédier aux

vulnérabilités structurelles sont des objectifs centraux de son approche de l'aide humanitaire et de la coopération pour le développement. L'Union européenne attend avec impatience la négociation des modalités de la Conférence sur les petits États insulaires en développement et espère que les travaux préparatoires seront ciblés, efficaces et efficaces de façon que la Conférence de 2014 contribue effectivement à répondre aux besoins particuliers de ces États et à renforcer et coordonner les efforts des Nations Unies à cet égard.

52. **M. Weisleder** (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe Vert, souligne qu'une réponse viable aux enjeux que représentent les changements climatiques, le développement durable, les énergies renouvelables et la gestion durable de l'eau exige que toute l'attention voulue soit portée aux liens existant entre ces différents aspects. Si l'humanité est consciente depuis longtemps de son impact sur l'environnement, les actions correctrices voulues n'ont pas été engagées et l'incidence de l'activité humaine s'est aggravée chaque année. La prise de conscience doit se traduire par un effort mondial soutenu de lutte contre les gaz à effet de serre. Du fait de l'insuffisance des capacités nécessaires pour s'adapter aux risques, les vulnérables se sont retrouvés encore plus vulnérables; c'est le cas notamment des petits États insulaires en développement et des pays de faible altitude.

53. La gestion de l'eau joue un rôle central dans l'adaptation aux changements climatiques et l'interaction entre le développement économique et la durabilité du point de vue de l'environnement et doit donc faire l'objet d'une plus grande visibilité. Le document final de Rio +20, qui dessine une voie vers le bien-être grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et des ressources de la planète en général, exige une action immédiate. Les objectifs de développement durable doivent concilier les trois dimensions de ce développement et prendre en compte les autres problèmes transversaux. À cet égard, toute l'attention voulue doit être accordée à la question des changements climatiques, notamment leur incidence sur la vulnérabilité, à l'énergie et à l'eau dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il importe aussi de faire en sorte que la dynamique en faveur d'un accord mondial sur le climat soit maintenue durant les négociations de Doha.

54. **M. Sareer** (Maldives) constate que de plus en plus de données mettent en évidence le lien entre les changements climatiques et les événements météorologiques inhabituels, dont certains, particulièrement extrêmes et dévastateurs, ont pu être observés dans le monde et aux Maldives en 2012. Le du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat confirme cette analyse. Les Maldives ont mis en garde contre la menace représentée par les changements climatiques il y a quelque 25 ans et ce problème revêt aujourd'hui une envergure mondiale. Alors même que ses concentrations de gaz à effet de serre représentent moins de 0,01 % des émissions mondiales, le pays est très vulnérable face aux changements climatiques, qui menacent sa survie et sa sécurité. Le gouvernement s'est donc engagé à assurer une économie sobre en carbone et vise un mix énergétique constitué de 60 % d'énergie solaire et de 40 % d'énergie éolienne et de biomasse, sans augmenter le coût pour les consommateurs. À cet effet, il a lancé un plan d'investissement quinquennal et a mis en place un régime d'importation destiné à encourager l'utilisation d'automobiles électriques. Les Maldives ont déjà éliminé les chlorofluorocarbones (CFC) et devraient être le premier pays à supprimer les hydrochlorofluorocarbones (HCFC). Mais le pays a besoin d'une aide et de transfert de connaissances de la part de la communauté internationale.

55. Des mesures concrètes sont nécessaires pour consolider les avancées et établir les objectifs futurs conformément à l'objectif d'une hausse maximale des températures de 2°C. Les objectifs en matière de gaz à effet de serre et d'énergie verte pourront être réalisés en mettant en œuvre le document final de Rio +20 et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et en adoptant et en appliquant sans délai la deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. Les Maldives se félicitent de l'attention accrue portée aux pays de faible altitude dans le document final de Rio +20 et de l'initiative pour la protection des océans, qui devrait permettre de créer une plateforme pour la collaboration universelle des parties prenantes et d'accélérer la réalisation des objectifs communs.

56. Bien qu'ayant réalisé cinq des huit OMD, les Maldives progressent relativement lentement vers le développement durable du fait de plusieurs enjeux communs à tous les petits États insulaires en

développement. Le gouvernement a néanmoins formulé, avec l'aide des parties prenantes et du système des Nations Unies, des orientations pour guider le pays vers la réalisation en temps voulu des OMD. Mais le travail doit se poursuivre au-delà de 2015. L'initiative sur les objectifs de développement durable est bienvenue, mais son succès dépend de la volonté politique des parties prenantes. Ces objectifs doivent couvrir les modes de consommation, encourager des établissements humains durables, promouvoir la gestion des ressources en eau et le développement des énergies renouvelables et être applicables à tous les pays.

57. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) souligne que la mise en œuvre du document final de Rio +20 doit jouer un rôle clef dans la consolidation des efforts internationaux de réalisation des OMD et dans la mise au point d'un programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, l'élaboration par les différents gouvernements des objectifs de développement durable et une décision prompte et pourtant juste et pragmatique sur l'établissement du Groupe de travail à composition non limitée doivent recevoir la priorité. Déterminer les modalités optimales pour l'instance politique de haut niveau est aussi important, mais il est aussi particulièrement essentiel d'assurer que sa création renforce l'architecture existante et qu'elle remplace pleinement la Commission du développement durable de l'ONU, renforçant ainsi l'aptitude à concilier les trois piliers du développement durable. La consolidation du rôle du PNUE dans la formulation d'un programme mondial sur l'environnement, la promotion du développement durable et une plus grande sensibilisation à l'état des écosystèmes sont bienvenus, alors que la participation universelle au conseil d'administration du PNUE améliorerait les possibilités de surveillance.

58. Tout régime de coopération internationale sur le climat post-2012 doit tenir compte de la Plateforme de Durban pour une action renforcée, dont la mise en œuvre efficace exige que tous les États Membres participent en fonction de leur capacité individuelle et de l'impact des changements climatiques. La Conférence de Doha sur les changements climatiques doit approuver un programme d'action clair en vue de l'adoption d'un accord universel post-Tokyo d'ici à 2015.

59. La Fédération de Russie est déterminée à mettre en œuvre les objectifs convenus au niveau international pour appuyer les petits États insulaires en développement et demande la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice ainsi qu'une coopération constructive avec les partenaires pour déterminer les modalités effectives de la troisième Conférence internationale en 2014.

M. Islam (Bangladesh), Vice-Président, prend la Présidence.

60. **M. Sul** Kyung-hoon (République de Corée) estime que des mesures de suivi cohérentes et concertées et un progrès véritable sont requis pour ne pas laisser passer l'occasion historique offerte par Rio +20 et qu'il s'agit d'une question prioritaire. Le passage à une économie verte a déjà suscité des changements structurels sur le marché mondial et la préparation à ces changements est importante. Pour faciliter le processus de transition, l'Institut mondial de la croissance verte encourage les partenariats entre pays développés et pays en développement et entre le secteur public et le secteur privé.

61. Les objectifs de développement durable doivent couvrir de façon cohérente et complète les trois piliers du développement durable, s'appuyer sur les OMD et constituer le cœur des activités de développement pour l'après-2015, de façon à assurer de façon cruciale un programme de développement unique et cohérent. Le processus doit être inclusif et transparent et permettre la participation de tous les États Membres et de toutes les parties prenantes. Le prompt établissement du groupe de travail à composition non limitée et la mise en évidence de synergies avec le Groupe de haut niveau sur le programme de développement au-delà de 2015 sont indispensables.

62. La définition de la structure et des aspects organisationnels d'une instance politique de haut niveau pour l'amélioration de la gouvernance du développement durable est aussi indispensable. Il faut avant tout s'attacher à préciser les fonctions, les rôles et les responsabilités du système des Nations Unies et à améliorer son efficacité. La priorité doit être accordée aux problèmes pertinents et pratiques, notamment l'examen des progrès vers les objectifs de développement durable et le suivi du financement de ce développement, et il faut éviter les discussions superficielles et les doubles emplois. Le PNUE devrait être renforcé pour assurer une participation universelle

à son conseil d'administration, des ressources financières sûres, stables et adéquates et la coordination entre les accords multilatéraux sur l'environnement. Pour assurer le développement durable, il faut des ressources de diverses origines qui doivent être utilisés aussi efficacement et de manière aussi efficiente que possible. Les discussions doivent être plus prospectives et réalistes et refléter en fin de compte l'évolution des conditions du développement. Le transfert de technologie et le renforcement des capacités sont aussi indispensables, d'où le bien-fondé d'un rapport sur un mécanisme pour les faciliter, mais en fin de compte ce qu'il faut aussi ce sont des résultats concrets.

63. **M. Elmajjerbi** (Lybie) note que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable souligne l'importance d'un cadre institutionnel renforcé pour ce développement, qui réponde de façon cohérente et efficace aux enjeux actuels et futurs et comble efficacement les lacunes dans la mise en œuvre du programme de développement durable. La délégation libyenne estime que l'Assemblée générale joue un rôle de premier plan en tant que principal organe de discussion et de décision, tout comme le Conseil économique et social, en tant que principal organe d'examen des politiques économiques et sociales.

64. Un grand nombre de pays, notamment en Afrique, se heurtent toujours à des difficultés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La communauté internationale doit faire un effort concerté pour respecter les engagements pris lors des conférences des Nations Unies pertinentes. La désertification est un problème qui revêt une importance particulière, notamment pour la Lybie, qui participe activement aux réunions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et coopère avec les pays voisins pour remédier à ce problème.

65. Compte tenu de la nécessité urgente de faire face aux changements climatiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la délégation libyenne demande que la Conférence de Doha sur les changements climatiques arrive à un accord complet sur toutes les questions à examiner. Toutes les parties prenantes doivent prendre des mesures pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

66. La délégation libyenne se félicite des résultats de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue récemment à Hyderabad. Des ressources suffisantes doivent être allouées aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris aux sources de carburant propre, ainsi qu'à l'utilisation durable des sources d'énergie traditionnelles.

67. **M. Khalil** (Égypte), souscrivant aux points soulignés par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États arabes, estime que la Commission doit prendre des mesures tangibles pour mettre en œuvre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il est particulièrement important d'établir un groupe intergouvernemental à composition non limitée pour élaborer les objectifs de développement durable; un groupe de travail pour examiner les options de financement du développement durable; une instance politique de haut niveau pour remplacer la Commission du développement durable; et un mécanisme de facilitation pour promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles, qui sont autant d'entités indispensables. La communauté internationale doit s'attacher à créer un cadre de développement plus inclusif, juste et durable pour l'après-2015.

68. Il est inquiétant de constater que le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée n'a pas encore été établi. Les négociations sur la question doivent commencer sans plus de délai. Dans cette optique, la délégation égyptienne demande au Président de l'Assemblée générale de nommer deux facilitateurs, l'un venant des États en développement et l'autre des États développés. Le groupe de travail chargé d'examiner les options de financement du développement durable et le mécanisme destiné à faciliter le transfert de technologie doivent aussi commencer à travailler aussitôt que possible.

69. Les répercussions des changements climatiques touchent la planète entière, y compris New York, qui a récemment été frappée par l'ouragan Sandy. Les changements climatiques sont aussi dangereux que les armes nucléaires et constituent une menace plus imminente. Un retrait du Protocole de Kyoto doit donc se voir accorder le même poids qu'un retrait du Traité de non prolifération nucléaire.

70. M. Bhattarai (Népal) remarque que le document final de Rio +20 réaffirme que le Programme d'action d'Istanbul peut être considéré comme un programme de développement durable pour les pays les moins avancés, mais que le respect de ses dispositions appelle un soutien accru via des partenariats entre les parties concernées. L'élimination de la pauvreté doit occuper une place centrale dans le développement durable, de façon à ouvrir la voie à des solutions plus fiables et de plus grande portée des questions de durabilité, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après 2015 et des objectifs de développement durable. Assurer le renforcement mutuel des trois piliers du développement durable contribuera à cet objectif de manière soutenue et équitable. L'économie verte contribue aussi à une croissance sans exclusive et équitable et à la promotion d'une consommation durable, notamment au Népal, qui est doté d'importantes ressources naturelles et d'une diversité biologique incroyable.

71. Le développement centré sur l'être humain est indispensable pour créer l'infrastructure sociale et économique nécessaire à une croissance durable, au progrès social et à la protection de l'environnement, notamment en autonomisant les femmes et les populations autochtones et isolées. Les changements climatiques touchent de façon disproportionnée le processus de développement socioéconomique et les moyens de subsistance des pays les moins avancés qui dépendent de l'agriculture. Le Fonds vert pour le climat doit devenir totalement opérationnel car les pays ayant le moins de ressources et les plus vulnérables face aux changements climatiques doivent pouvoir mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées. Face à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, qui deviennent particulièrement menaçantes, un soutien mondial complet à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est indispensable au développement durable. Les montagnes et les peuples des montagnes, qui représentent 12 % de la population mondiale, sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques. Le développement durable des montagnes doit donc être totalement intégré dans les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Le Népal cherche à forger des partenariats avec les pays de montagnes afin de favoriser le partage d'expertise et de mobiliser un appui international. Cependant, tous les efforts

nationaux et régionaux et les partenariats mondiaux doivent être renforcés et toute l'attention internationale voulue doit être accordée à ces questions dans la fixation des objectifs de développement durable et dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, afin d'assurer la viabilité pour tous, en particulier des plus vulnérables.

72. **M. Pedersen** (Norvège) souligne que, si les objectifs de développement durable doivent s'appuyer sur les OMD et être concrets et mesurables, ils doivent aussi être novateurs et universels, intégrer les trois piliers du développement durable et impliquer l'étroite coopération du système des Nations Unies, des États Membres et des diverses parties prenantes. La Norvège est prête à contribuer et demande l'établissement du groupe de travail.

73. Le renforcement du système des Nations Unies au moyen du remplacement de la Commission du développement durable par une instance politique de haut niveau revêt une importance fondamentale. Cette instance doit être plus efficace, la participation universelle n'étant pas suffisante en soi : elle doit avoir le mandat et les outils nécessaires pour encourager la mise en œuvre nationale et internationale du document final de Rio +20. Le PNUE doit aussi être renforcé et des mesures prises pour faire en sorte que son nouveau conseil d'administration puisse se réunir pour la première fois en février 2013.

74. L'initiative Énergie durable pour tous pouvant avoir une incidence immense sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le secteur privé dans ce domaine est la bienvenue, car l'établissement de partenariats est indispensable aux objectifs en matière d'énergie durable, qui auront des retombées positives sur des aspects comme l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le développement économique. L'accès à la santé reproductive est aussi vital, à la fois pour encourager le développement et pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité après les catastrophes. Pour ce qui est de la réduction des risques de catastrophe, une intégration plus étroite des mesures de prévention et de préparation et des activités de développement est requise pour améliorer l'efficacité et sauver davantage de vies.

La séance est levée à 18 h 5.